

General Terms & Conditions

Terms & Conditions of Sale and Delivery of BIKAR-METALLE GmbH

of

BIKAR-METALLE GmbH

Industriestraße 3 - 17

57319 Bad Berleburg-Raumland

Germany

As of: May 7, 2014

1.) General

All offers and contracts in respect of the company are based exclusively on the following conditions. We do not accept conditions of the customer that contradict or deviate from our own Terms & Conditions reproduced below, even if we have not rejected them specifically, unless they have been confirmed by us expressly in writing. The customer accepts our Terms & Conditions by placing an order and/or accepting a delivery.

2.) Quotations

Our quotations are subject to change. All agreements must be confirmed by us in writing to become valid or shall become binding on commencement of fulfillment of the order.

All declarations in relation to conclusion, alteration or termination of contracts must be submitted in writing. These shall only become binding on us when we confirm them in writing.

If the customer orders the goods by electronic means, we will store the text of the contract and send it to the customer on demand together with these General Terms & Conditions.

3.) Information on drawings or in other forms

The properties and condition of the goods are determined exclusively by the terms of delivery agreed between us and confirmed by us in writing. If we are required to provide delivery in accordance with our customer's drawings, specifications, patterns, etc., the latter accepts the risk of their suitability for the intended purpose. The point of transfer of goods is definitive in determining the condition of the goods in accordance with the contract. To this extent, we accept liability only for proper processing. Unless otherwise expressly agreed, no liability can be accepted for determining the quality of materials or for damage caused by corrosion.

Information in brochures, drawings, catalogs and other sales documents, including specifications of weight and dimensions contained in them, are non-binding unless they are designated expressly as binding, and only serve as approximate values as are customary in the industry.

The dimensions, weights and quantities specified by us fluctuate within the tolerances customary in the industry and are not a guarantee of properties and condition even in our quotations and order confirmations.

Measurements from freely programmable additional equipment. The calibrated measurements may be inspected.

4.) Copyright

We reserve our proprietary rights and copyright for quotations and estimates, brochures, calculations, drawings and other documents, molds, devices and tools manufactured, etc.; these may not be used, made available to third parties, duplicated or published without our written consent. The customer accepts liability for all direct or indirect damages caused by failure to comply with this provision.

5.) Prices

Unless otherwise agreed, our prices are ex works plus the relevant sales tax and do not include packaging, shipping costs, insurance, customs duties or any other fees. These shall be charged separately, as appropriate.

If our delivery is made in accordance with the contract or, at the request of the customer, later than two months from placement of the order, and if changes in the price of raw materials or in wage costs occur during this period, we are entitled to recalculate the price on this basis.

If we receive goods for further processing, the price agreements made with the customer shall apply, with the condition that the customer provides his goods to us in good time so that the agreed delivery date can be met. If they are made available with a delay that results in postponement of the delivery date, we are entitled to adjust the price to the prices that apply on the date of delivery to reflect changes in the basis of the pricing (e.g. raw materials, wages).

The prerequisite for the applicability of agreed prices is that the items on the basis of which the agreement was made remain unchanged and that they can be provided without hindrances that are the responsibility of the customer (e.g. unclear or inaccurate documentation provided by the customer, incomplete or delayed delivery to ourselves). Subsequent extensions and modifications that lead to additional expense shall be charged to the customer.

Contracts without a price agreement shall be charged at the price applicable at the time.

6.) Payments, default on payment

The recompense agreed is payable in accordance with the payment conditions agreed with the customer or the details in our order confirmation.

Bills of exchange shall only be accepted by express written agreement. Discounts and fees shall be charged to the customer. In the case of payment by check or bill of exchange, the payment is deemed to have been made only after encashment.

On expiry of the agreed payment period or the period specified in the order confirmation, we are entitled to demand interest in the amount of the statutory default interest rate (Section 288 of the German Civil Code) without further reminder. We expressly reserve the right to demonstrate that the losses caused by the default are greater.

The customer is not entitled to offset counterclaims unless they are uncontested or legally established. The customer only has rights of retention insofar as they are based on the same contractual relationship.

Discounts shall not be given.

In the event of significant deterioration in the financial circumstances of the customer, we are entitled to perform our deliveries and services only in return for advance payment or cash on delivery, or to make them dependent on payment of a security. In this case, existing claims for services already performed are due immediately, despite any deferment. This applies in particular if, in the event of default on payment, further payments are not made despite an appropriate period of grace. If the customer does not meet our demand to pay a security within an appropriate period set for him, we have the right to withdraw from the contract.

7.) Delivery

The delivery periods specified in the quotations should be regarded as guides only and are not binding for our part. The prerequisite for the start of and compliance with delivery periods specified by us is the clarification of all technical issues and the timely receipt of all services to be performed by the customer (supplies, authorizations, approvals, plans, other documents, etc.).

The place of performance for all services that the customer must perform for us to complete the work is our respective supplying plant.

In the event of subsequent modifications to the order, the delivery time originally agreed is invalid and a new delivery date must be agreed in writing or will be specified by us on request.

In the event of *force majeure* or other unforeseeable, extraordinary circumstances for which we are not responsible, such as problems with the quality of materials, strikes, lock-outs, breakdowns in transport, interventions by the authorities, problems with the energy supply, etc., including when they affect our own suppliers, the delivery period shall be extended by a reasonable amount if we are prevented from meeting our obligations as a result.

If an agreed delivery date is exceeded for reasons for which we are responsible, the customer must set us an appropriate period in writing for subsequent delivery. Only upon expiry of this additional period without notice is he entitled to withdraw from the contract.

The delivery period is deemed to have been met on handover of the goods to the freight forwarder.

Over-deliveries and under-deliveries in quantities that are standard in the industry are permitted.

On delivery of the goods, deviations in weights and quantities for technical production reasons are permitted up to 10% of the total final amount, of the individual part deliveries and of the individual items ordered. If no dimensional tolerances have been agreed in writing, the generally accepted DIN/EN norms apply. In the case of goods that are not listed in the DIN/EN norms or if no specific tolerances have been agreed in writing, general tolerances shall apply.

8.) Part deliveries

We are entitled to make part deliveries unless they are unreasonable for the customer.

9.) Blanket orders

If blanket orders have been agreed with the customer, these shall be called off in approximate equal monthly amounts over a maximum of 12 months, unless otherwise expressly agreed in writing. If the agreed individual call-offs increase significantly at the request of the customer, we reserve the right to delay delivery to an appropriate extent. If the agreed individual call-offs fall significantly, we reserve the right to adjust the shipping and packaging costs. If the agreed individual call-offs are delayed at the customer's request by more than 2 months, we are entitled to charge storage costs of an appropriate amount. We also reserve the right to make use of the price adjustment clause in Section 5.

10.) Shipping, transfer of risk, insurance

All deliveries from our company are made "ex works" (EXW Incoterms 2000). Accordingly, the risk of deterioration, loss or damage to the goods is transferred to the customer on handover of the delivery to the shipping company or freight forwarder in our warehouse.

We reserve the right to choose the shipping route and method if no other instructions are provided by the customer. The material is usually supplied unpacked and unprotected against rust. We only supply packed goods insofar as this is usual in the trade. The customer shall meet the costs for this.

At the request of the customer, the shipment shall be insured by us at his expense against theft, breakage, transport, fire and water damage and against other insurable risks.

In the event of transport damage, the customer must arrange for a report of the facts to be made by the relevant body without delay.

11.) Acceptance testing

If the goods or any other service are to undergo acceptance testing, we shall determine the place and time of the acceptance test. The costs of the acceptance test shall be met by our contracting partner. If our contracting partner does not appear for the acceptance test, we may set a period of 7 days for formal acceptance testing with the condition that our delivery is deemed to have been accepted if our contracting partner does not appear for the acceptance test within this 7-day period. After the 7 days, our service is then deemed to have been accepted. Special regulations require our written confirmation.

We are then entitled to ship the goods, but we are not obliged to do so. The customer shall meet the costs associated with acceptance testing.

12.) Claims for defects

Compliance with the contract and absence of defects in our deliveries is determined exclusively by our express agreements. We can only accept liability for a specific purpose or specific suitability if this is described expressly in writing in those

agreements and has been confirmed by us in writing. In all other cases, the risk of suitability and use lies exclusively with the customer.

As a matter of principle, the contents of the contractual agreements with the customer are not the basis for any guarantee. Acceptance of a guarantee requires an express written agreement confirmed **by us**.

The customer shall inspect our deliveries immediately on receipt to check for transport and packaging damage, the quantity delivered and other obvious delivery defects and shall record any defects identified in this process on the delivery documents and notify us of them without delay. Complaints about other defects that are not concealed must be made immediately in writing. Complaints about concealed material defects must be made in writing as soon as they are discovered and in accordance with the **statutory provisions**. If an acceptance test has been agreed, complaints about defects that should have been identified during that acceptance test are excluded once it has been carried out.

If the customer identifies defects during the inspection, he shall immediately provide us with the opportunity to inspect the delivery about which the complaint has been made. At our request, the delivery about which the complaint has been made shall be made available to us according to our instructions entirely or partly at our expense. In the case of unjustified complaints, we reserve the right to charge the shipping, packaging, inspection and other associated incidental costs incurred in this process to the customer. For goods that we have expressly sold as downgraded material ("II-A material"), the customer has no right to make complaints about faults that we have specified in the quotation or order confirmation or which he would normally expect to find.

In the case of a justified complaint, the customer shall grant us an appropriate period in which to provide supplementary performance, unless this is unnecessary for legal reasons. We shall then provide supplementary performance in the form of a replacement delivery, rectification of the fault or remanufacturing of the product at our discretion. In the case of defective parts in elements that are ready for installation, as a matter of principle rectification takes place by means of replacement of the faulty parts, but not of the entire element or the entire delivery. Rectification or replacement delivery shall be carried out within an appropriate period as required at the time of the complaint to procure, rectify and/or remanufacture the faulty parts under standard market conditions. If we do not provide supplementary performance within an appropriate period or if this fails, the customer has the right to demand a reduction in the cost or, in the case of a significant breach of obligation, to withdraw from the contract. If only parts of the delivery are defective, the further rights of the customer relate only to the defective part of the delivery.

If our processing instructions are not followed, the deliveries are assembled incorrectly by the customer or by third parties, modifications are made without consulting us, parts are replaced or materials used that do not correspond to the originals, the customer has no rights in the event of defects. If the customer carries out improper modifications or maintenance work to the delivery himself or arranges

for this to be done by third parties without our written approval, no claims for defects may be made for this or for the consequences that result from it.

The customer's rights of recourse against us under Section 478 of the German Civil Code for recourse against a trader in the case of the purchase of consumer goods only exist if the customer has not made any agreements with his end customer that go beyond the statutory rights. An increase in additional expenses because of costs incurred for transport, work and materials required for supplementary performance is excluded if these are caused by the fact that the delivery has subsequently been relocated to a place other than the place of performance, unless that relocation constitutes proper use. This also applies in the case of rights of recourse. Further claims by the customer on the basis of defects are excluded and may only be substituted in the context of liability under Clause 13.

The limitation period for claims for material defects is 12 months, unless the law prescribes a longer period under Sections 438 Para. 1 No. 2 of the German Civil Code (BGB) (Delivery of items for construction), 479 Para. 1 BGB (Right of recourse in the purchase of consumer goods) and 634 a Para. 1 No. 2 BGB (Building defects). The statutory limitation period also applies in cases of loss of life, physical injury or damage to health, intentional or grossly negligent breach of obligation and fraudulent concealment of defects.

13.) General liability provisions

Insofar as claims are made against us for compensation or reimbursement of expenses on whatever legal grounds, in particular for breaches of obligations arising from the contract or from tort, we only accept liability as follows:

The liability of our company, our legal representatives and our vicarious agents is limited to malicious intent and gross negligence or if the obligation that has been breached is of crucial importance for achievement of the contractual purpose (cardinal obligation).

Liability for minor negligence is excluded, provided that this does not involve breach of obligations essential to the contract. In this case, however, our liability for compensation is limited to the foreseeable damages typical of such a contract. This exclusion of liability and these limitations of liability do not apply insofar as we have mandatory liability in the case of loss of life, physical injury or damage to health or of damage to items in private use under the German Product Liability Act or for any other reasons. This agreement does not involve any alteration in the burden of proof to the disadvantage of the customer.

In the case of liability under the above provisions, the amount is limited to such damages as were foreseeable on conclusion of the contract as a possible consequence of such a breach of contract or that were known to us or should have been known to us taking all circumstances into consideration or that were foreseeable with due care and attention.

In the case of liability for indirect damages and consequential damages as the result of delivery of defective goods, our obligation to pay compensation applies only to such damages that are typically associated with proper use of the item supplied.

The preceding provisions also apply to the same extent to our legal representatives, employees and vicarious agents.

Rights under the Product Liability Act and under any warranty are not affected.

The rights expire within one year of handover of the delivery to the customer. The statutory provisions apply to claims for compensation under the Product Liability Act.

14.) Supplier's right to withdraw

In the case of unforeseen events, insofar as they significantly change the economic significance or the content of the service or have a significant effect on our business and if it subsequently transpires that it is impossible for the contract to be carried out, the contract shall be adjusted as appropriate. Insofar as this is not economically reasonable, we have the right to withdraw from the contract in whole or in part.

The customer has no rights to compensation in the case of a withdrawal of this sort. If we wish to exercise our right of withdrawal, we must notify the customer as soon as we become aware of the extent of the event, even if an extension of the delivery period has previously been agreed with the customer.

15.) Provisions

We shall retain templates, raw materials and other items that may be reused, such as semi-finished and finished products of the customer only with prior agreement and in return for separate payment. Our liability for this is determined by Clause 13.

We must only carry out a prior inspection of the materials, parts, semi-finished products, tool devices and other parts provided to us by the customer if this has been expressly agreed with the customer and the responsibility for the costs has been determined. The customer may not pursue any claims against us for material defects or other circumstances for which we are not responsible that make the provisions unusable. He shall replace the parts concerned free of charge and with free delivery and take back the defective parts free of charge and with free delivery.

16.) Reservation of title

We reserve the title to the goods until full settlement of all claims arising from an ongoing business relationship, whatever the legal grounds on which they are based. In the case of a running account, the retention of title is security for our respective request for payment of the account balance. This also applies if payments are made by the customer for specific claims. In the event of action on the part of the customer that is in breach of contract, in particular default on payment, we are entitled to repossess the item for which title is reserved and to enter the customer's premises for this purpose.

The customer hereby expressly accepts this. We are also entitled to gain possession of the purchased item ourselves. The customer expressly accepts this, so that it specifically does not constitute unlawful interference.

The customer is obliged to treat the goods with due care. If servicing and maintenance work is required, the customer shall carry this out regularly at his own expense.

Processing or alteration of the goods subject to reservation of title is always carried out on our behalf as the manufacturer, without giving rise to any liability for us. In the event of processing or alteration of the goods subject to reservation of title with other goods not supplied by us, we are entitled to co-ownership of the new item in

the proportion of the value of the goods subject to reservation of title to the other processed or altered goods at the time of processing or alteration.

In the event that our ownership of the goods subject to reservation of title expires as a result of combination or mixing, the customer hereby transfers to us his (co-)ownership rights to the new item or the mixed asset in proportion to the invoice value of the goods subject to reservation of title and shall retain them for us free of charge. The new item resulting from processing, alteration, combination or mixing (hereinafter referred to as the "new item") or the right to (co-)ownership of the new item to which we are entitled or which is transferred to us under No. 2 of this Clause serve to secure our claim in the same way as the goods subject to reservation of title themselves in accordance with Clause 1. Unless otherwise regulated in the following provision of these Clauses, this applies to the new item in the same way.

The customer may sell the goods subject to reservation of title only in the course of proper business transactions with standard business conditions and only as long as he meets his payment obligations to us on time. The customer is obliged to resell the goods subject to reservation of title only with his own reservation of title and to ensure that the claim arising from such selling transactions can be transferred to us.

The customer's claim from reselling the goods subject to reservation of title is hereby assigned to us. We accept the assignment. The claim shall serve as security to the same extent as the goods subject to reservation of title. If the customer sells the goods subject to reservation of title together with other goods not supplied by us, the assignment of the claim only applies to the invoice amount resulting from the resale of our goods subject to reservation of title. If the goods are sold in accordance with Clause 2 or with the statutory regulations on combining and mixing the item which we own jointly, the assignment of the claim applies to the amount of our share in the joint ownership of the goods.

If the customer accepts claims from the resale of the goods subject to reservation of title in any existing open account relationships with his end customer, he hereby assigns to us a recognized account balance or final balance in his favor corresponding to the total amount of the claim included in the open account relationship from the resale of our goods subject to reservation of title.

To this extent, the preceding paragraph applies accordingly.

The customer is entitled to collect the claim assigned to us from the resale of the goods subject to reservation of title. The customer is not permitted to assign the claim from the resale, including in the context of a genuine factoring agreement. We may revoke the authority to make collection at any time in the event of default on payment, stoppage of payment, transfer of the customer's business operations to third parties, impaired creditworthiness or trustworthiness or liquidation of the customer's business and in the event of a breach by the customer of his contractual obligations under Clause 3 of this section. In this case, the customer is obliged to inform his customer of the assignment of the claim to us without delay and to provide us with all of the information and documentation required to make collection. He is also obliged in this case to release or transfer to us any securities to which he is entitled for customer claims.

If the achievable value of the securities to which we are entitled exceeds our secured claims by more than 15%, on demand by the customer, we are prepared to release securities of our choice in this context.

The customer is obliged to notify us without delay of any garnishment or other or actual impairment or risk to the goods subject to reservation of title or to any other securities to which we are entitled.

The customer undertakes to insure the goods subject to reservation of title adequately, in particular against fire, water, storms, lightning and theft. He hereby assigns his rights under these insurance policies to us.

In the event of action that is in breach of the contract on the part of the customer, in particular in the event of default on payment or breach of an obligation under this section, we are entitled to withdraw from the contract and demand release of the goods. In this case, the customer hereby gives his consent for us to take away the goods subject to reservation of title from the customer's premises or – if we are the sole owner – the new item as defined by Clause 2 of this section, or to arrange for said items to be taken away. The customer shall grant us or any person appointed by us access at any time to execute these measures or to carry out a general inspection of the goods subject to reservation of title or the new item.

17.) Proprietary rights of third parties

If we are providing delivery in accordance with the customer's specifications (drawings, patterns, models, etc.) or using workpieces provided by the customer, the customer shall guarantee that the proprietary rights of third parties are not being breached in the process.

If a claim for a breach of such proprietary rights is made, the customer shall indemnify us against all third-party claims at first request and shall provide compensation for any losses incurred as a result. Our company is not obliged to make delivery if a third party forbids manufacture of the delivery on the grounds of a proprietary right to which he is allegedly entitled. Defense against such claims is the responsibility of the customer alone and we have no obligations in this respect.

We do not accept liability for damages or losses to the workpieces, drawings, patterns, tools or similar made available to us by the customer. If the customer wishes the items provided by him to be covered by insurance, this shall only be taken out by us on express written request and at the expense of the customer. If production equipment is manufactured by us to carry out the work, this shall remain our property – irrespective of payment or partial payment by the customer – unless an alternative written agreement with the customer exists.

18.) Proof of export

If the customer, whose place of business is outside the Federal Republic of Germany, commissions our services or does so via a third party or sends them abroad, the customer shall provide the proof of export required for tax purposes without delay. Until this proof is provided by the customer, the customer shall pay the sales tax applicable to the full invoice amount for deliveries inside the Federal Republic of Germany.

19.) Export control

Fulfillment of the contract by us is on condition that no restrictions or bans arising from national, supranational or international regulations under foreign trade legislation and no embargoes or other sanctions stand in the way of such fulfillment.

The customer is aware that any export in contravention of a ban and any use of goods supplied by us in contravention of a ban constitutes serious damage to the business interests of Bikar-Metalle GmbH, including if the breach of the law is connected with export or use not by the customer himself but by third parties. If, after conclusion of the contract, we become aware of circumstances that indicate that the fulfillment of the contract under the national, supranational or international provisions that apply to us would be forbidden, we are entitled to withdraw from the contract at any time. In this case, the customer has no right to compensation.

The export of the goods of Bikar-Metalle GmbH may (on the grounds of their properties and condition or their purpose, for example) be subject to authorization by the relevant export control authorities. If delivery to the customer requires authorization to be issued by the relevant export control authorities (export authorization or shipment authorization), any delays in delivery because of the time taken to complete such an authorization process are not our responsibility and do not entitle the customer to withdraw from the contract or make any claims for compensation. The same applies in the event of failure to obtain such authorization.

Before any onward delivery of the goods sold or supplied to the customer by us, the customer undertakes to comply strictly with all relevant export regulations and provisions of the EU and all EU member states. Insofar as the customer must obtain export authorization thereafter, the customer must do so in his own name and at his own expense.

The customer shall ensure in particular that goods supplied by us are not intended for use relating to armaments, nuclear technology, weapons technology (including missile technology), unless a valid export authorization has been issued by the relevant export control authorities for a delivery for one of these purposes.

The customer further undertakes to draw the attention of all recipients of goods supplied by us to the customer in writing of the requirement to comply with the relevant export regulations of the EU and of EU member states.

20.) Place of fulfillment, place of jurisdiction, applicable law

The place of fulfillment for both contracting partners is Bad Berleburg.

The place of jurisdiction for all differences of opinion arising from contracts with the customer is Bad Berleburg if the latter is a merchant, a legal entity under public law or a special fund under public law.

However, we are also entitled to take action against the customer at his place of residence.

The law of the Federal Republic of Germany applies.

Application of the UN Convention on the International Sale of Goods is expressly excluded.

The contract language is German.

21.) Severability clause

If a part of this contract is invalid for any reason, the validity of the remaining part of this contract is not affected. In this case, the parties undertake to reach an agreement that comes as close as possible to the invalid provision.

22.) Data protection provisions

We are entitled to archive written electronic communications. The data is treated in confidence, in accordance with the relevant data protection legislation. We wish to point out that we process personal details that we receive in relation to the business relationship or in connection with it, whether they are provided by you or by third parties, in accordance with the German Data Protection Act. They are treated in the strictest confidence by us and are used exclusively for the purpose of processing your queries, orders and deliveries.

They are used exclusively by employees and authorized trading partners of the company Bikar-Metalle GmbH or its subsidiaries.

Bikar-Metalle GmbH is entitled to arrange for your details to be checked by an association that protects the interests of commodity credit lenders, e.g. Creditreform.

Data is processed and saved in accordance with German data protection legislation.

You may receive full information about the data stored free of charge, insofar as it concerns you. Personal details shall not be passed on to third parties. This agreement constitutes consent as defined by the Data Protection Act.

23.) Validity and commencement

These Terms & Conditions of Sale and Delivery come into force with immediate effect and replace all previous terms & conditions of sale and delivery and general terms & conditions.

Bad Berleburg, May 7, 2014

VERSION FRANCAISE

Conditions générales de vente et de livraison de BIKAR-METALLE GmbH
de

BIKAR-METALLE GmbH

Industriestraße 3 - 17

57319 Bad Berleburg-Raumland

Allemagne

A partir de : 7 mai 2014

1.) Généralités

Toutes les offres et tous les contrats concernant la société sont exclusivement basés sur les conditions suivantes. Nous n'acceptons pas les conditions du client qui sont en contradiction ou qui s'écartent de nos propres conditions générales reproduites ci-dessous, même si nous ne les avons pas expressément rejetées, sauf si nous les avons expressément confirmées par écrit. Le client accepte nos conditions générales de vente en passant une commande et/ou en acceptant une livraison.

2.) Devis

Nos devis sont susceptibles d'être modifiés. Tous les accords doivent être confirmés par écrit par nos soins pour être valables ou deviennent obligatoires au début de l'exécution de la commande.

Toutes les déclarations relatives à la conclusion, la modification ou la résiliation de contrats doivent être faites par écrit. Elles ne nous engagent que lorsque nous les confirmons par écrit.

Si le client commande la marchandise par voie électronique, nous enregistrons le texte du contrat et l'envoyons au client sur demande avec les présentes conditions générales de vente.

3.) Informations sur les dessins ou sous d'autres formes

Les propriétés et l'état des marchandises sont déterminés exclusivement par les conditions de livraison convenues entre nous et confirmées par écrit. Si nous sommes tenus d'effectuer la livraison conformément aux dessins, spécifications, modèles, etc. de notre client, ce dernier accepte le risque de leur adéquation à l'usage prévu. Le point de transfert des marchandises est déterminant pour la détermination de l'état des marchandises conformément au contrat. Dans cette mesure, nous n'acceptons de responsabilité que pour un traitement correct. Sauf convention contraire expresse, aucune responsabilité ne peut être acceptée pour la détermination de la qualité des matériaux ou pour les dommages causés par la corrosion.

Les informations contenues dans les brochures, dessins, catalogues et autres documents de vente, y compris les spécifications de poids et de dimensions qu'ils contiennent, sont sans engagement, sauf si elles sont expressément désignées comme étant contraignantes, et ne servent que de valeurs approximatives comme il est d'usage dans l'industrie.

Les dimensions, les poids et les quantités que nous indiquons fluctuent dans les limites des tolérances habituelles dans l'industrie et ne constituent pas une garantie de propriétés et d'état, même dans nos devis et confirmations de commande. Mesures provenant d'équipements supplémentaires librement programmables. Les mesures calibrées peuvent être contrôlées.

4.) Copyright

Nous nous réservons nos droits de propriété et d'auteur sur les devis et estimations, les brochures, les calculs, les dessins et autres documents, les moules, les dispositifs et outils fabriqués, etc. ; ceux-ci ne peuvent être utilisés, mis à la disposition de tiers, reproduits ou publiés sans notre consentement écrit. Le client accepte la responsabilité de tous les dommages directs ou indirects causés par le non-respect de cette disposition.

5.) Prix

Sauf accord contraire, nos prix s'entendent départ usine, plus la taxe de vente correspondante, et n'incluent pas l'emballage, les frais d'expédition, l'assurance, les droits de douane ou tout autre frais.

Ceux-ci sont facturés séparément, le cas échéant.

Si notre livraison est effectuée conformément au contrat ou, à la demande du client, plus de deux mois après la passation de la commande, et si des changements dans le prix des matières premières ou dans les coûts salariaux surviennent pendant cette période, nous sommes autorisés à recalculer le prix sur cette base.

Si nous recevons des marchandises en vue d'une transformation ultérieure, les accords de prix conclus avec le client s'appliquent, à condition que le client nous fournisse ses marchandises en temps voulu pour que le délai de livraison convenu puisse être respecté. Si la mise à disposition de la marchandise a lieu avec un retard qui entraîne un report de la date de livraison, nous sommes en droit d'adapter le prix aux prix en vigueur à la date de livraison afin de tenir compte des modifications de la base de tarification (par exemple, matières premières, salaires).

La condition préalable à l'applicabilité des prix convenus est que les articles sur la base desquels le contrat a été conclu restent inchangés et qu'ils puissent être fournis sans entraves qui relèvent de la responsabilité du client (par exemple, documents peu clairs ou inexacts fournis par le client, livraison incomplète ou retardée à notre égard). Les extensions et modifications ultérieures qui entraînent des frais supplémentaires sont à la charge du client.

Les contrats sans accord de prix sont facturés au prix en vigueur à ce moment-là.

6.) Paiements, défaut de paiement

La rémunération convenue est payable conformément aux conditions de paiement convenues avec le client ou aux indications figurant dans notre confirmation de commande.

Les lettres de change ne sont acceptées que sur accord écrit exprès. Les escomptes et les frais sont à la charge du client. En cas de paiement par chèque ou par lettre de change, le paiement n'est réputé effectué qu'après encaissement.

À l'expiration du délai de paiement convenu ou du délai indiqué dans la confirmation de commande, nous sommes en droit d'exiger des intérêts à hauteur du taux d'intérêt de retard légal (article 288 du Code civil allemand) sans autre rappel. Nous nous réservons expressément le droit de démontrer que le préjudice causé par le retard est plus important.

Le client n'a pas le droit de compenser des contre-prétentions, sauf si elles sont incontestées ou constatées par voie judiciaire. Le client ne dispose de droits de rétention que dans la mesure où ils sont fondés sur le même rapport contractuel.

Aucune remise n'est accordée.

En cas de détérioration importante de la situation financière du client, nous sommes autorisés à n'exécuter nos livraisons et nos prestations qu'en contrepartie d'un paiement anticipé ou d'un paiement contre remboursement, ou à les faire dépendre du paiement d'une garantie. Dans ce cas, les créances existantes pour des prestations déjà effectuées sont immédiatement exigibles, malgré un éventuel report. Cela s'applique en particulier si, en cas de retard de paiement, des paiements supplémentaires ne sont pas effectués malgré un délai de grâce approprié. Si le client ne satisfait pas à notre demande de paiement d'une garantie dans un délai approprié qui lui a été fixé, nous avons le droit de résilier le contrat.

7.) Livraison

Les délais de livraison indiqués dans les devis sont donnés à titre indicatif et ne nous engagent pas. La condition préalable au début et au respect des délais de livraison que nous indiquons est la clarification de toutes les questions techniques et la réception en temps voulu de toutes les prestations à effectuer par le client (fournitures, autorisations, approbations, plans, autres documents, etc.)

Le lieu d'exécution de toutes les prestations que le client doit effectuer pour que nous puissions achever le travail est notre usine de livraison respective.

En cas de modifications ultérieures de la commande, le délai de livraison initialement convenu n'est pas valable et une nouvelle date de livraison doit être convenue par écrit ou sera spécifiée par nous sur demande.

En cas de force majeure ou d'autres circonstances imprévisibles et extraordinaires dont nous ne sommes pas responsables, telles que les problèmes de qualité des matériaux, les grèves, les lock-out, les pannes de transport, les interventions des autorités, les problèmes d'approvisionnement en énergie, etc., y compris lorsqu'elles affectent nos propres fournisseurs, le délai de livraison est prolongé d'un montant raisonnable si nous sommes de ce fait empêchés de remplir nos obligations.

Si un délai de livraison convenu est dépassé pour des raisons qui nous sont imputables, le client doit nous fixer par écrit un délai approprié pour une livraison ultérieure. Ce n'est qu'à l'expiration de ce délai supplémentaire, sans préavis, qu'il est en droit de résilier le contrat.

Le délai de livraison est considéré comme respecté à la remise de la marchandise au transporteur.

Les sur-livraisons et les sous-livraisons dans des quantités conformes aux normes de la branche sont autorisées.

Lors de la livraison de la marchandise, des écarts de poids et de quantité pour des raisons techniques de production sont autorisés jusqu'à 10 % du montant total final, des différentes livraisons partielles et des différents articles commandés. Si aucune tolérance dimensionnelle n'a été convenue par écrit, les normes DIN/EN généralement acceptées s'appliquent. Pour les marchandises qui ne figurent pas dans les normes DIN/EN ou si aucune tolérance particulière n'a été convenue par écrit, les tolérances générales s'appliquent.

8.) Livraisons partielles

Nous sommes autorisés à effectuer des livraisons partielles, à moins qu'elles ne soient déraisonnables pour le client.

9.) Commandes globales

Si des commandes globales ont été convenues avec le client, celles-ci sont annulées par des montants mensuels approximativement égaux sur une période maximale de 12 mois, sauf convention contraire expresse et écrite. Si les rappels individuels convenus augmentent sensiblement à la demande du client, nous nous réservons le droit de retarder la livraison dans une mesure appropriée. Si les commandes individuelles convenues diminuent sensiblement, nous nous réservons le droit d'ajuster les frais d'expédition et d'emballage. Si, à la demande du client, les commandes individuelles convenues sont retardées de plus de deux mois, nous sommes en droit de facturer des frais de stockage d'un montant approprié. Nous nous réservons également le droit de faire usage de la clause d'ajustement des prix prévue à l'article 5.

10.) Expédition, transfert des risques, assurance

Toutes les livraisons de notre société sont effectuées "départ usine" (EXW Incoterms 2000). Par conséquent, le risque de détérioration, de perte ou d'endommagement des marchandises est transféré au client lors de la remise de la livraison à la société de transport ou au transitaire dans notre entrepôt.

Nous nous réservons le droit de choisir l'itinéraire et le mode d'expédition si aucune autre instruction n'est fournie par le client. Le matériel est généralement livré non emballer et non protégé contre la rouille. Nous ne livrons des marchandises emballées que dans la mesure où cela est habituel dans le commerce. Le client en supporte les frais.

À la demande du client, l'envoi est assuré par nos soins à ses frais contre le vol, la casse, le transport, l'incendie et les dégâts des eaux ainsi que contre d'autres risques assurables.

En cas de dommage de transport, le client doit faire établir sans délai un rapport des faits par l'organisme compétent.

11.) Test d'acceptation

Si les marchandises ou tout autre service doivent être soumis à un test de réception, nous déterminons le lieu et le moment du test de réception. Les coûts du contrôle de réception sont à la charge de notre partenaire contractuel. Si notre partenaire contractuel ne se présente pas pour le test de réception, nous pouvons fixer un délai de 7 jours pour le test de réception officiel à condition que notre livraison soit considérée comme ayant été acceptée si notre partenaire contractuel ne se présente pas pour le test de réception dans ce délai de 7 jours. Après ces 7 jours, notre prestation est alors réputée avoir été acceptée. Des règles particulières nécessitent notre confirmation écrite.

Nous sommes alors autorisés à expédier la marchandise, mais nous ne sommes pas obligés de le faire. Le client doit prendre en charge les frais liés au test de réception.

12.) Réclamations pour défauts

Le respect du contrat et l'absence de défauts dans nos livraisons sont exclusivement déterminés par nos accords exprès. Nous ne pouvons accepter de responsabilité pour un but précis ou une aptitude spécifique que si cela est décrit expressément par écrit dans ces accords et a été confirmé par écrit par nos soins. Dans tous les autres cas, le risque d'adéquation et d'utilisation incombe exclusivement au client.

Par principe, le contenu des accords contractuels avec le client ne constitue pas la base de toute garantie. L'acceptation d'une garantie nécessite un accord écrit explicite que nous avons confirmé par écrit.

Le client est tenu de contrôler nos livraisons dès leur réception afin de vérifier les dommages de transport et d'emballage, la quantité livrée et d'autres défauts de livraison évidents, et de consigner les défauts constatés dans ce cadre sur les documents de livraison et de nous les signaler sans délai. Les réclamations concernant d'autres défauts non dissimulés doivent être faites immédiatement par écrit. Les réclamations concernant des défauts matériels cachés doivent être faites par écrit dès leur découverte et conformément aux dispositions légales. Si un contrôle de réception a été convenu, les réclamations concernant des défauts qui auraient dû être identifiés lors de ce contrôle de réception sont exclues dès que celui-ci a été effectué.

Si le client constate des défauts lors du contrôle, il doit nous donner immédiatement la possibilité de contrôler la livraison faisant l'objet de la réclamation. À notre demande, la livraison faisant l'objet de la réclamation doit être mise à notre disposition selon nos instructions, entièrement ou partiellement à nos frais. En cas de réclamations injustifiées, nous nous réservons le droit de facturer au client les frais d'expédition, d'emballage, d'inspection et autres frais accessoires liés à ce processus. Pour les marchandises que nous avons expressément vendues en tant que matériel déclassé ("matériel II-A"), le client n'a pas le droit de faire des réclamations sur les défauts que nous avons spécifiés dans le devis ou la confirmation de commande ou qu'il s'attendrait normalement à trouver.

En cas de réclamation justifiée, le client doit nous accorder un délai approprié pour fournir une prestation complémentaire, à moins que cela ne soit inutile pour des

raisons juridiques. Dans ce cas, nous fournirons une prestation complémentaire sous la forme d'une livraison de remplacement, d'une élimination du défaut ou d'une nouvelle fabrication du produit, selon notre choix. Dans le cas de pièces défectueuses dans des éléments prêts à être installés, la réparation s'effectue en principe par le remplacement des pièces défectueuses, mais pas de l'élément entier ou de la livraison entière. La rectification ou la livraison de remplacement doit être effectuée dans un délai approprié, tel que requis au moment de la réclamation, afin d'obtenir, de rectifier et/ou de refabriquer les pièces défectueuses dans les conditions normales du marché. Si nous n'effectuons pas l'exécution complémentaire dans un délai approprié ou si celle-ci échoue, le client a le droit d'exiger une réduction du coût ou, en cas de manquement important à une obligation, de résilier le contrat. Si seules des parties de la livraison sont défectueuses, les autres droits du client ne concernent que la partie défectueuse de la livraison.

Si nos instructions de traitement ne sont pas respectées, si les livraisons sont assemblées de manière incorrecte par le client ou par des tiers, si des modifications sont apportées sans nous consulter, si des pièces sont remplacées ou si des matériaux utilisés ne correspondent pas aux originaux, le client n'a aucun droit en cas de défaut. Si le client effectue lui-même des modifications ou des travaux d'entretien inappropriés sur la livraison ou s'il les fait effectuer par des tiers sans notre accord écrit, il ne peut prétendre à aucun droit en cas de défaut pour cette raison ou pour les conséquences qui en découlent.

Les droits de recours du client à notre encontre en vertu de l'article 478 du Code civil allemand pour un recours contre un commerçant en cas d'achat de biens de consommation n'existent que si le client n'a pas conclu avec son client final d'accords allant au-delà des droits légaux. Une augmentation des frais supplémentaires en raison des frais de transport, de travail et de matériel nécessaires à l'exécution supplémentaire est exclue si ceux-ci sont causés par le fait que la livraison a été déplacée ultérieurement en un lieu autre que le lieu d'exécution, sauf si ce déplacement constitue une utilisation conforme. Cela s'applique également aux droits de recours. D'autres droits du client fondés sur des défauts sont exclus et ne peuvent être remplacés que dans le cadre de la responsabilité visée à l'article 13. Le délai de prescription des réclamations pour défauts matériels est de 12 mois, à moins que la loi ne prescrive un délai plus long en vertu de l'article 438, paragraphe 1. 1 n° 2 du Code civil allemand (BGB) (Livraison d'objets de construction), 479 al. 1 du BGB (Droit de recours lors de l'achat de biens de consommation) et 634 a Para. 1 n° 2 du BGB (Vices de construction). Le délai de prescription légal s'applique également en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, de violation intentionnelle ou par négligence grave d'une obligation et de dissimulation frauduleuse de défauts.

13.) Dispositions générales en matière de responsabilité

Dans la mesure où des demandes d'indemnisation ou de remboursement de frais sont formulées à notre encontre pour quelque motif juridique que ce soit, en particulier pour des violations d'obligations découlant du contrat ou d'un délit, nous n'acceptons la responsabilité que comme suit :

La responsabilité de notre entreprise, de nos représentants légaux et de nos auxiliaires d'exécution est limitée à l'intention malveillante et à la négligence grave ou si l'obligation violée est d'une importance cruciale pour la réalisation de l'objectif du contrat (obligation cardinale).

La responsabilité pour négligence mineure est exclue, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une violation d'obligations essentielles au contrat. Dans ce cas, notre responsabilité en matière d'indemnisation est toutefois limitée aux dommages prévisibles typiques d'un tel contrat. Cette exclusion de responsabilité et ces limitations de responsabilité ne s'appliquent pas dans la mesure où notre responsabilité est obligatoire en cas de décès, de dommages corporels ou d'atteinte à la santé ou de dommages causés à des objets d'usage privé en vertu de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux ou pour toute autre raison. Le présent accord n'implique aucune modification de la charge de la preuve au détriment du client.

En cas de responsabilité en vertu des dispositions ci-dessus, le montant est limité aux dommages qui étaient prévisibles lors de la conclusion du contrat en tant que conséquence possible d'une telle violation du contrat ou qui étaient connus ou auraient dû être connus de nous en tenant compte de toutes les circonstances ou qui étaient prévisibles avec la diligence et l'attention nécessaires.

En cas de responsabilité pour les dommages indirects et les dommages consécutifs résultant de la livraison de marchandises défectueuses, notre obligation de verser des dommages-intérêts ne s'applique qu'aux dommages qui sont généralement liés à une utilisation correcte de l'article fourni.

Les dispositions précédentes s'appliquent également dans la même mesure à nos représentants légaux, employés et agents d'exécution.

Les droits découlant de la loi sur la responsabilité du fait des produits et de toute garantie ne sont pas affectés.

Les droits expirent dans l'année qui suit la remise de la livraison au client. Les dispositions légales s'appliquent aux demandes d'indemnisation au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

14.) Droit de rétractation du fournisseur

En cas d'événements imprévus, dans la mesure où ils modifient de manière significative l'importance économique ou le contenu du service ou ont un effet significatif sur notre activité et s'il s'avère par la suite que l'exécution du contrat est impossible, le contrat est adapté en conséquence. Dans la mesure où cela n'est pas économiquement raisonnable, nous avons le droit de nous retirer du contrat en tout ou en partie.

Le client n'a aucun droit à une indemnisation en cas de résiliation de ce type. Si nous souhaitons exercer notre droit de rétractation, nous devons en informer le client dès que nous avons connaissance de l'ampleur de l'événement, même si une prolongation du délai de livraison a été convenue au préalable avec le client.

15.) Dispositions

Nous ne conservons les modèles, les matières premières et les autres éléments qui peuvent être réutilisés, tels que les produits semi-finis et finis du client, qu'après accord préalable et moyennant un paiement séparé. Notre responsabilité à cet égard est déterminée par l'article 13.

Nous ne devons procéder à un contrôle préalable des matériaux, pièces, produits semi-finis, dispositifs d'outillage et autres pièces qui nous sont fournis par le client que si cela a été expressément convenu avec le client et que la responsabilité des coûts a été déterminée. Le client ne peut pas faire valoir contre nous des droits pour des défauts matériels ou d'autres circonstances dont nous ne sommes pas responsables et qui rendent les provisions inutilisables. Il doit remplacer les pièces concernées gratuitement et avec livraison gratuite et reprendre les pièces défectueuses gratuitement et avec livraison gratuite.

16.) Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au règlement complet de toutes les créances découlant d'une relation commerciale en cours, quel que soit le fondement juridique sur lequel elles reposent. Dans le cas d'un compte courant, la réserve de propriété constitue une garantie pour notre demande respective de paiement du solde du compte. Cela s'applique également si le client effectue des paiements pour des créances spécifiques. En cas d'action du client contraire au contrat, en particulier en cas de retard de paiement, nous sommes autorisés à reprendre la marchandise sous réserve de propriété et à pénétrer dans les locaux du client à cette fin.

Le client l'accepte expressément par la présente. Nous sommes également autorisés à prendre nous-mêmes possession de la chose achetée. Le client l'accepte expressément, de sorte que cela ne constitue pas une intervention illicite.

Le client est tenu de traiter la marchandise avec soin. Si des travaux d'entretien et de maintenance sont nécessaires, le client doit les effectuer régulièrement à ses frais.

Le traitement ou la modification de la marchandise sous réserve de propriété est toujours effectué pour notre compte en tant que fabricant, sans que cela ne donne lieu à une quelconque responsabilité de notre part. En cas de transformation ou de modification de la marchandise sous réserve de propriété avec d'autres marchandises non fournies par nous, nous avons droit à la copropriété de la nouvelle chose au prorata de la valeur de la marchandise sous réserve de propriété par rapport aux autres marchandises transformées ou modifiées au moment de la transformation ou de la modification.

Si notre propriété sur la marchandise sous réserve de propriété expire par combinaison ou mélange, le client nous cède dès à présent sa

Les droits de (co)propriété sur la nouvelle chose ou le bien mixte au prorata de la valeur facturée de la marchandise sous réserve de propriété et nous les conserverons gratuitement. La nouvelle chose résultant de la transformation, de la modification, de la combinaison ou du mélange (ci-après dénommée "nouvelle chose") ou le droit de (co)propriété de la nouvelle chose qui nous revient ou qui nous est transféré en

vertu du point 2 du présent article servent à garantir notre créance au même titre que la marchandise sous réserve de propriété elle-même conformément au point 1. Sauf disposition contraire dans la disposition suivante des présentes clauses, ceci s'applique de la même manière à la nouvelle chose.

Le client ne peut vendre la marchandise sous réserve de propriété que dans le cadre d'une transaction commerciale régulière aux conditions commerciales habituelles et seulement s'il remplit à temps ses obligations de paiement envers nous. Le client est tenu de ne revendre la marchandise sous réserve de propriété qu'avec sa propre réserve de propriété et de veiller à ce que la créance découlant de ces opérations de vente puisse nous être transférée.

La créance du client résultant de la revente de la marchandise sous réserve de propriété nous est cédée par la présente. Nous acceptons la cession. La créance sert de garantie dans la même mesure que la marchandise sous réserve de propriété. Si le client vend la marchandise sous réserve de propriété avec d'autres marchandises non livrées par nous, la cession de la créance ne s'applique qu'au montant de la facture résultant de la revente de notre marchandise sous réserve de propriété. Si la marchandise est vendue conformément à l'article 2 ou aux dispositions légales relatives à la combinaison et au mélange de la marchandise dont nous sommes copropriétaires, la cession de la créance s'applique au montant de notre part dans la copropriété de la marchandise.

Si le client accepte des créances issues de la revente de la marchandise sous réserve de propriété dans le cadre d'une relation de compte ouvert existante avec son client final, il nous cède dès à présent un solde de compte reconnu ou un solde final en sa faveur correspondant au montant total de la créance incluse dans la relation de compte ouvert issue de la revente de notre marchandise sous réserve de propriété. Dans cette mesure, le paragraphe précédent s'applique en conséquence.

Le client est autorisé à recouvrer la créance qui nous a été cédée à la suite de la revente de la marchandise sous réserve de propriété. Le client n'est pas autorisé à céder la créance issue de la revente, y compris dans le cadre d'un véritable contrat d'affacturage. Nous pouvons révoquer à tout moment l'autorisation de recouvrement en cas de retard de paiement, de cessation de paiement, de transfert de l'activité commerciale du client à des tiers, de détérioration de la solvabilité ou de la fiabilité ou de liquidation de l'entreprise du client et en cas de violation par le client de ses obligations contractuelles en vertu du paragraphe 3 du présent article. Dans ce cas, le client est tenu d'informer sans délai son client de la cession de la créance à notre profit et de nous fournir toutes les informations et tous les documents nécessaires pour procéder au recouvrement. Dans ce cas, il est également tenu de nous libérer ou de nous transférer les garanties auxquelles il a droit pour les réclamations du client.

Si la valeur réalisable des garanties auxquelles nous avons droit dépasse nos créances garanties de plus de 15 %, nous sommes prêts, à la demande du client, à libérer les garanties de notre choix dans ce contexte.

Le client est tenu de nous informer sans délai de toute saisie ou de toute autre dépréciation ou risque réel de la marchandise sous réserve de propriété ou de toute autre garantie à laquelle nous avons droit.

Le client s'engage à assurer la marchandise sous réserve de propriété de manière adéquate, en particulier contre l'incendie, l'eau, la tempête, la foudre et le vol. Il nous cède dès à présent ses droits découlant de ces assurances.

En cas d'action contraire au contrat de la part du client, en particulier en cas de retard de paiement ou de violation d'une obligation prévue par le présent article, nous sommes en droit de résilier le contrat et d'exiger la libération de la marchandise. Dans ce cas, le client donne son accord pour que nous enlevions la marchandise sous réserve de propriété chez le client ou - si nous en sommes les seuls propriétaires - la nouvelle marchandise au sens du paragraphe 2 du présent article, ou pour que nous fassions enlever cette marchandise. Le client doit nous permettre, ou à toute personne désignée par nous, d'accéder à tout moment à ces mesures ou de procéder à une inspection générale de la marchandise sous réserve de propriété ou du nouvel objet.

17.) Droits de propriété des tiers

Si nous effectuons la livraison conformément aux spécifications du client (dessins, modèles, etc.) ou si nous utilisons des pièces fournies par le client, ce dernier garantit que les droits de propriété de tiers ne sont pas violés dans le processus.

En cas de réclamation pour violation de ces droits de propriété, le client nous libère à la première demande de toutes les réclamations de tiers et nous indemnise pour le préjudice qui en résulte. Notre société n'est pas tenue d'effectuer la livraison si un tiers interdit la fabrication de la livraison en raison d'un droit de propriété qui lui est prétendument reconnu. La défense contre de telles réclamations est de la seule responsabilité du client et nous n'avons aucune obligation à cet égard.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages ou pertes subis par les pièces, dessins, modèles, outils ou similaires mis à notre disposition par le client. Si le client souhaite que les objets mis à disposition par lui soient couverts par une assurance, celle-ci ne sera souscrite par nous que sur demande écrite expresse et aux frais du client. Si des équipements de production sont fabriqués par nous pour exécuter le travail, ils restent notre propriété - indépendamment du paiement ou d'un paiement partiel par le client - à moins qu'il n'existe un autre accord écrit avec le client.

18.) Preuve d'exportation

Si le client, dont le siège social est situé en dehors de la République fédérale d'Allemagne, commande nos services ou les fait exécuter par un tiers ou les envoie à l'étranger, il doit fournir sans délai la preuve d'exportation requise à des fins fiscales. Tant que le client n'aura pas fourni cette preuve, il devra payer la taxe sur le chiffre d'affaires applicable au montant total de la facture pour les livraisons à l'intérieur de la République fédérale d'Allemagne.

19.) Contrôle de l'exportation

L'exécution du contrat par nos soins est soumise à la condition qu'aucune restriction ou interdiction découlant de réglementations nationales, supranationales ou

internationales en vertu de la législation sur le commerce extérieur et qu'aucun embargo ou autre sanction ne s'oppose à cette exécution.

Le client est conscient que toute exportation en violation d'une interdiction et toute utilisation de marchandises livrées par nous en violation d'une interdiction constitue un préjudice grave pour les intérêts commerciaux de la société Bikar-Metalle GmbH, y compris si la violation de la loi est liée à l'exportation ou à l'utilisation non pas par le client lui-même mais par des tiers. Si, après la conclusion du contrat, nous prenons connaissance de circonstances indiquant que l'exécution du contrat serait interdite en vertu des dispositions nationales, supranationales ou internationales qui nous sont applicables, nous sommes en droit de résilier le contrat à tout moment. Dans ce cas, le client n'a pas droit à une indemnisation.

L'exportation des marchandises de la société Bikar-Metalle GmbH peut (en raison de leurs propriétés et de leur état ou de leur destination, par exemple) être soumise à l'autorisation des autorités compétentes en matière de contrôle des exportations. Si la livraison au client nécessite une autorisation délivrée par les autorités de contrôle des exportations compétentes (autorisation d'exportation ou autorisation d'expédition), les retards de livraison dus à la durée de cette procédure d'autorisation ne sont pas de notre ressort et n'autorisent pas le client à résilier le contrat ou à demander des dommages et intérêts. Il en va de même en cas d'échec de l'obtention d'une telle autorisation.

Avant toute livraison ultérieure des marchandises vendues ou fournies au client par nos soins, le client s'engage à respecter strictement toutes les réglementations et dispositions pertinentes en matière d'exportation de l'UE et de tous les États membres de l'UE. Dans la mesure où le client doit obtenir une autorisation d'exportation par la suite, il doit le faire en son nom propre et à ses frais.

Le client doit notamment veiller à ce que les marchandises que nous livrons ne soient pas destinées à être utilisées dans le domaine de l'armement, de la technologie nucléaire, de la technologie des armes (y compris la technologie des missiles), sauf si une autorisation d'exportation valable a été délivrée par les autorités de contrôle des exportations compétentes pour une livraison destinée à l'une de ces fins.

Le client s'engage en outre à attirer l'attention de tous les destinataires des marchandises que nous lui avons livrées par écrit sur l'obligation de respecter les réglementations d'exportation pertinentes de l'UE et des États membres de l'UE.

20.) Lieu d'exécution, juridiction, droit applicable

Le lieu d'exécution pour les deux partenaires contractuels est Bad Berleburg.

Le lieu de juridiction pour toutes les divergences d'opinion découlant des contrats avec le client est Bad Berleburg si ce dernier est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public.

Toutefois, nous sommes également en droit d'intenter une action contre le client à son domicile.

Le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable.

L'application de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises est expressément exclue.

La langue du contrat est l'allemand.

21.) Clause de divisibilité

Si une partie de ce contrat est invalide pour une raison quelconque, la validité de la partie restante de ce contrat n'est pas affectée. Dans ce cas, les parties s'engagent à trouver un accord qui se rapproche le plus possible de la disposition invalide.

22.) Dispositions relatives à la protection des données

Nous avons le droit d'archiver les communications électroniques écrites. Les données sont traitées de manière confidentielle, conformément à la législation sur la protection des données. Nous tenons à souligner que nous traitons les données personnelles que nous recevons dans le cadre de la relation commerciale ou en relation avec celle-ci, qu'elles soient fournies par vous ou par des tiers, conformément à la loi allemande sur la protection des données. Elles sont traitées par nous dans la plus stricte confidentialité et sont utilisées exclusivement dans le but de traiter vos demandes, commandes et livraisons.

Elles sont utilisées exclusivement par les employés et les partenaires commerciaux autorisés de la société Bikar-Metalle GmbH ou de ses filiales.

La société Bikar-Metalle GmbH est en droit de faire vérifier vos données par une association qui protège les intérêts des prêteurs de crédit sur marchandises, par exemple Creditreform.

Les données sont traitées et enregistrées conformément à la législation allemande sur la protection des données.

Vous pouvez recevoir gratuitement des informations complètes sur les données enregistrées, dans la mesure où elles vous concernent. Les données personnelles ne sont pas transmises à des tiers. Cet accord constitue un consentement au sens de la loi sur la protection des données.

23.) Validité et début

Les présentes conditions de vente et de livraison entrent en vigueur avec effet immédiat et remplacent toutes les conditions de vente et de livraison et les conditions générales antérieures.

Bad Berleburg, le 7 mai 2014